

**2019**

# Paperasserie : Bulletin des provinces

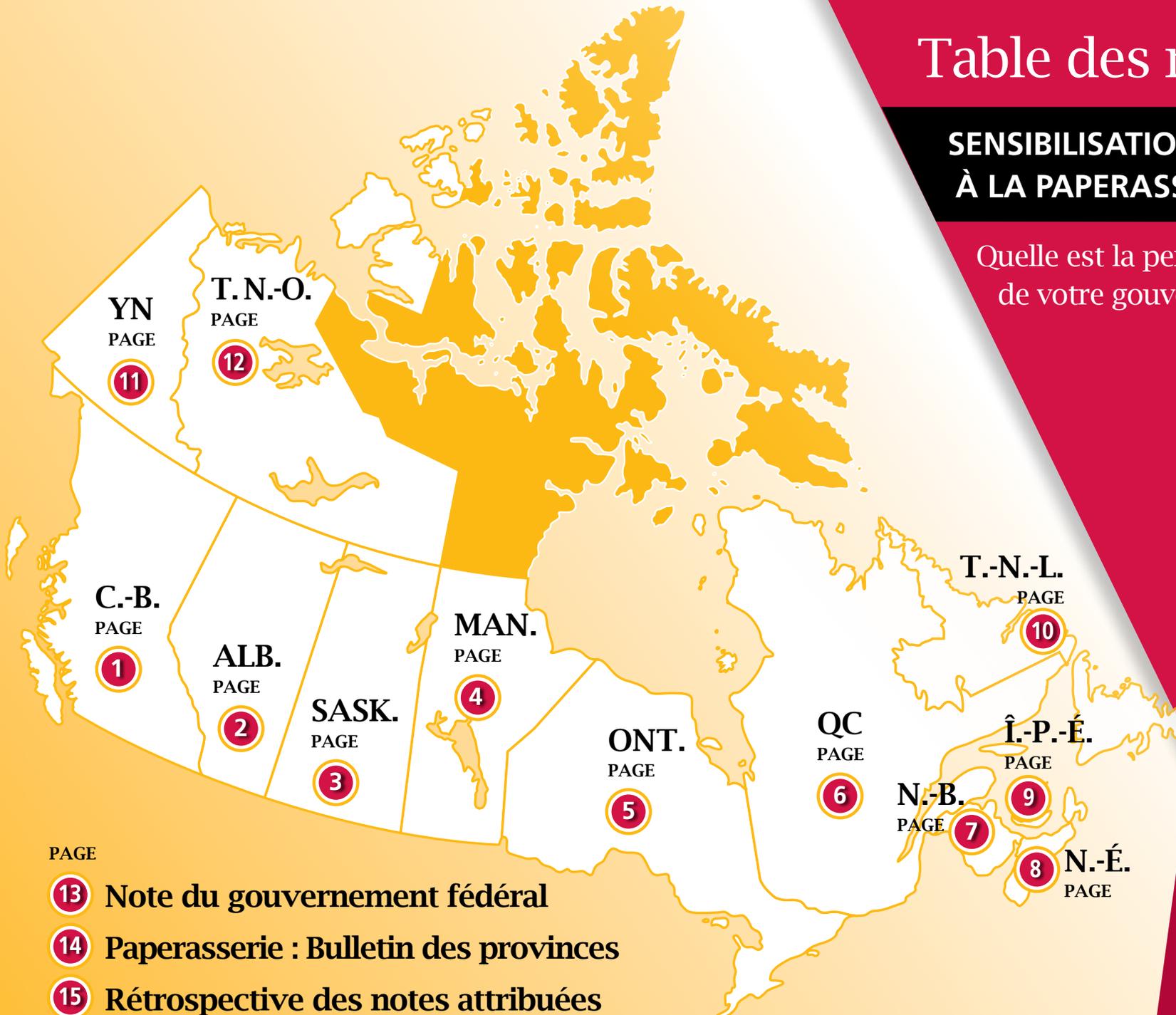
**FCEI**

FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE<sup>INC.</sup>

# Table des matières

## SENSIBILISATION À LA PAPERASSERIE

Quelle est la performance  
de votre gouvernement?



PAGE

- 13 Note du gouvernement fédéral
- 14 Paperasserie : Bulletin des provinces
- 15 Rétrospective des notes attribuées

# Colombie-Britannique



Note pour 2018

A-

## Contexte et commentaires

La Colombie-Britannique s'impose comme chef de file, tant au Canada qu'à l'étranger, pour la durabilité et l'efficacité de ses réformes. Aux États-Unis, de nombreux États, dont le Kentucky, disent explicitement avoir adopté le modèle de la province. Le gouvernement actuel a maintenu les principaux éléments des réformes réglementaires de la province et reconduit la règle du « un pour un ». Par contre, rien ne dit encore clairement si l'allègement de la paperasserie compte parmi les priorités du premier ministre.

## Leadership politique fort

### DANS UNE CERTAINE MESURE



La Colombie-Britannique est un chef de file mondialement reconnu en matière d'allègement réglementaire, comme en témoignent les réformes qu'elle mène depuis 2001. Elle est la première province au pays à avoir créé un indicateur de mesure globale et à s'être imposé comme objectif d'alléger d'un tiers son fardeau administratif sur un horizon de trois ans (de 2001 à 2004). Cet objectif a été maintenu par une suite d'engagements appliquant la règle du « un pour un ». En 2015, la province a aussi adopté une loi instaurant la

journée annuelle de l'allègement du fardeau administratif.

Le leadership de la province en matière de fardeau administratif est maintenue par le nouveau gouvernement, ce que l'on constate principalement par la décision du ministre responsable de ce dossier de reconduire la règle du « un pour un » jusqu'en 2022. Par contre, on ne sait pas encore si l'allègement du fardeau administratif sera une priorité du nouveau premier ministre.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Le gouvernement a mis en place un processus d'évaluation des exigences réglementaires, qu'il met d'ailleurs à jour régulièrement. Ce processus, si vaste soit-il, n'inclut toutefois pas certains organismes réglementaires bénéficiant d'une délégation de pouvoir (p. ex. gestion des déchets).

En 2001, lorsque cette réforme a été entamée, on dénombrait 330 812 exigences réglementaires. L'objectif initial était de les réduire d'un tiers en trois ans. Cet objectif a été dépassé en 2004. Aujourd'hui, on en compte 166 919 dans la province, soit une baisse de 49,5 % depuis 2001. Les données se trouvent sur le site Web de la province et sont publiées chaque année, conformément à la loi de 2011.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



L'objectif d'une « augmentation nette nulle » des exigences réglementaires a été officiellement annoncé en 2004 (après que la cible de réduction d'un tiers a été dépassée), puis reconduit plusieurs fois – la dernière, jusqu'en 2022. Cela étant, l'objectif

de réduction mis en place en 2001 par la Colombie-Britannique aurait plus de force s'il était inscrit dans une loi.

## Prochaines étapes

Le gouvernement devrait inscrire sa politique du « un pour un » dans une loi et étendre sa réforme à tous les organismes de réglementation publique. Le moment serait bien choisi pour le premier ministre de faire

avancer d'avantage le dossier de l'allègement réglementaire.

# Alberta



Note pour 2018

F

## Contexte et commentaires

De nouvelles règles sont venues alourdir le fardeau de conformité des propriétaires de PME pour ce qui est des normes d'emploi, de l'indemnisation des accidents du travail, de la santé et de la sécurité au travail et du Code du travail. Le gouvernement n'a trouvé aucun moyen efficace de contrebalancer ces ajouts par une réduction du fardeau dans d'autres secteurs.

## Leadership politique fort

OUI | NON



Ni le ministre du Développement économique et du Commerce ni sa secrétaire parlementaire n'ont pris de mesures concrètes pour mesurer ou réduire le fardeau administratif des propriétaires de PME, ou encore pour rendre des comptes à cet égard. L'opposition a nommé un porte-parole en la matière, mais le gouvernement ne fait preuve d'aucun leadership politique fort dans ce dossier.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Le gouvernement a refusé d'admettre que l'alourdissement du fardeau réglementaire nuisait grandement aux entreprises.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



À l'évidence, les décideurs albertains ne voient aucune corrélation entre le nombre de règlements et le fardeau qui en découle. Le gouvernement a même rejeté un projet de loi d'initiative parlementaire imposant des contraintes aux organismes de réglementation.

## Prochaines étapes

Le gouvernement doit effectuer une mesure complète de toutes les obligations réglementaires imposées aux entreprises et publier ses constats régulièrement pour que

les législateurs puissent cerner l'ampleur du problème et établir des objectifs de réduction.

# Saskatchewan



Note pour 2018

A

## Contexte et commentaires

L'engagement de la Saskatchewan pour réduire la paperasserie remonte à plusieurs années, et elle poursuit l'amélioration de ses mesures et de ses rapports en la matière.

## Leadership politique fort

OUI | NON



La réduction du fardeau administratif demeure une priorité du premier ministre, Scott Moe, qui a confié le dossier au ministre du Commerce et du Développement des exportations. Le gouvernement a mis sur pied un comité pour surveiller les efforts dans ce domaine.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



La Saskatchewan s'est dotée à la fois d'un calculateur pour établir le coût de chaque règlement et d'un indicateur de mesure globale des exigences réglementaires.

Pour la deuxième année de suite, la Saskatchewan a publié un recensement complet. En 2018, la province comptait 654 règlements contenant plus de 230 000 exigences de conformité obligatoire. Le gouvernement a aussi poursuivi ses efforts pour mesurer l'impact de certains règlements au moyen de l'outil Direct Cost Estimator, utilisé la première fois en 2017.

Chaque année, le rapport annuel de modernisation de la réglementation, qui indique les progrès accomplis, est déposé auprès de l'assemblée législative. Le rapport 2017-2018 faisait état de 44 mesures qui devraient se traduire par des économies annuelles de 133,8 millions de dollars au cours des dix prochaines années.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



En 2012, la Saskatchewan prévoyait procéder dans les dix ans à l'examen complet de la réglementation visant les entreprises et en réduire le coût de 50,4 millions de dollars. Le gouvernement a annoncé qu'à l'heure actuelle, la revue des économies globales prévues en matière de paperasserie se déroule comme prévu. Elles s'élevaient sur une base cumulative

à plus de 202 millions de dollars. Les autorités provinciales ont établi un nouvel objectif d'allègement réglementaire net : 30 millions de dollars par année jusqu'en 2022.

## Prochaines étapes

La Saskatchewan s'étant fixé un nombre d'exigences réglementaires (230 000) comme référence, elle devrait s'en servir pour établir son objectif de réduction

(p. ex. 20 % en trois ans). Il faudrait également qu'elle donne plus de place, dans son rapport annuel, aux indicateurs de mesure globaux.

# Manitoba



Note pour 2018

A

## Contexte et commentaires

Reconnu en 2017 pour son excellence en matière de reddition de comptes, le Manitoba a poursuivi ses efforts cette année. Le groupe de travail pour la réduction du fardeau administratif, créé par le premier ministre, a publié ses constats, et plusieurs de ses recommandations sont déjà mises en œuvre. Par contre, on ne prévoit pas, pour l'instant, le retour du groupe de travail.

## Leadership politique fort

OUI | NON



Le premier ministre manitobain est toujours un ardent promoteur de la réduction du fardeau administratif, et cette question demeure l'une des priorités de son gouvernement.

Le gouvernement continue de réviser ses lois afin d'alléger le fardeau administratif des entreprises, des particuliers, des organismes sans but lucratif et des autorités publiques. Il a notamment adopté la loi 12 : *Loi de 2018 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement*, dernière mouture de sa loi annuelle sur la réduction du

fardeau administratif. Ont aussi été adoptées deux autres lois sur la réduction du fardeau administratif au sein de ministères (la loi 14 : *Loi sur la modernisation des lois relatives à la circulation et au transport*, et la loi 19 : *Loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire*). La loi 19 facilite la délivrance de permis et les dérogations dans les districts d'aménagement du territoire à l'extérieur de Winnipeg.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



La province a aussi déposé son premier rapport annuel sur la responsabilisation en matière de réglementation, qui portait sur les exercices 2016 et 2017. Le rapport faisait état d'une réduction de 2,6 % du fardeau administratif pour la période (soit de 948 599 exigences à 924 180). Le Manitoba dispose désormais d'un outil de calcul pour mesurer précisément les avantages tirés de la réduction de la

paperasserie et s'assurer qu'elle atteint bel et bien ses cibles d'élimination « deux pour un » des obligations administratives en contrepartie de chaque nouveau règlement mis en œuvre au cours de l'exercice.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



La *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation* oblige le gouvernement à éliminer, pour chaque obligation administrative mise en œuvre au cours de l'exercice, au moins deux obligations administratives jusqu'au 31 mars 2021, et au moins une par la suite.

## Prochaines étapes

La province devrait continuer sur sa lancée et se concentrer sur l'élimination des casse-tête administratifs imposés aux entreprises. Le gouvernement pourrait dialoguer davantage

avec les entreprises afin de faire ressortir les zones problématiques et prendre des mesures concrètes pour réduire les exigences réglementaires qui pèsent sur elles.

# Ontario



Note pour 2018

A-

## Contexte et commentaires

La province a fait un pas de géant en 2018 dans son approche en matière de paperasserie. En effet, le nouveau gouvernement s'est engagé à faire de la réduction structurelle généralisée de la paperasserie un pilier de son plan *Ouvert aux affaires*.

Le gouvernement a aussi décidé d'étendre le populaire Défi pour la réduction des formalités administratives, qui se déroule en ligne, en y ajoutant un volet consultation et production de rapports, consacré entièrement aux PME ontariennes. Il entend aussi déposer un projet de loi axé sur une forte réduction de la paperasserie chaque printemps et chaque automne de son mandat.

## Leadership politique fort

OUI | NON



L'allègement du fardeau administratif est l'une des principales priorités du gouvernement ontarien et l'un des chevaux de bataille du premier ministre. Ce dossier a été confié à un sous-ministre qui relève directement du premier ministre.

Le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce a comme mandat clair et précis de veiller à

ce que les efforts du gouvernement en la matière portent leurs fruits. Cette priorité est activement soutenue par une partie importante de députés de la majorité gouvernementale : des membres de la FCEI ont indiqué que le bureau de circonscription de leur député avait demandé aux citoyens des exemples de lourdeurs administratives.

## Évaluation et divulgation publique

DANS UNE CERTAINE MESURE



Dans sa Mise à jour économique de l'automne 2018, le gouvernement a indiqué que l'Ontario comptait environ 331 lois et plus de 380 000 exigences réglementaires – ce nombre comprend celles qui sont établies dans les lois, les règlements et les politiques. Le gouvernement se sert provisoirement de ces chiffres, qui remontent à 2012, pour faire son évaluation.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Dans sa Mise à jour économique de l'automne 2018, le gouvernement a présenté son plan d'action *Ouvert aux affaires* qui établit un objectif de réduction du fardeau administratif de 25 % à l'horizon de 2022, comprenant un examen continu des lois et des règlements provinciaux.

## Prochaines étapes

Le gouvernement devrait mettre à jour son décompte de l'ensemble de ses exigences réglementaires depuis 2012, et adopter une loi établissant la règle du « un pour un » une

fois qu'il aura atteint l'objectif de réduction de 25 %.

# Québec



Note pour 2018

S.O.

## Contexte et commentaires

Il est encore trop tôt pour évaluer les efforts du gouvernement en matière d'allègement réglementaire, ce dernier n'ayant été élu qu'en octobre 2018. Toutefois, selon toute vraisemblance, ce devrait être l'une de ses grandes priorités.

### Leadership politique fort

DANS UNE CERTAINE MESURE



Les élections d'octobre 2018 ont été remportées par la Coalition Avenir Québec. Dans son programme électoral, le parti se donnait comme priorité « l'allègement de la bureaucratie pour les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, qui n'ont pas le luxe de perdre autant de temps dans la paperasse. » Le nouveau gouvernement semble donc vouloir

faire de la réduction du fardeau administratif l'une de ses priorités, mais il n'a pas encore eu le temps ni l'occasion d'adopter de mesures précises à cet effet.

### Évaluation et divulgation publique

DANS UNE CERTAINE MESURE



La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, qui a été mise en place, oblige le gouvernement à mesurer le fardeau réglementaire et à publier ses constats chaque année. Le coût global de la réglementation imposée par la province aux entreprises est passé de 1,4 milliard de dollars en 2004 à 1,1 milliard de dollars en 2017.

Le gouvernement a également assuré un suivi du nombre d'exigences réglementaires et de demandes administratives visant les entreprises. Il y en a actuellement 682, selon le rapport de 2017. Le rapport de 2018 devrait être publié au courant de l'année 2019.

### Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Le cadre provincial actuel d'allègement réglementaire comprend une règle du « un pour un » juridiquement contraignante et un plan d'action pour réduire le fardeau administratif.

### Prochaines étapes

Le nouveau gouvernement devrait maintenir le cadre actuel et adopter de nouvelles initiatives permettant de le bonifier.

# Nouveau-Brunswick



Note pour 2018

S.O.

## Contexte et commentaires

Il est encore trop tôt pour savoir si le gouvernement fera effectivement de l'allègement réglementaire une priorité, mais il y a déjà des signes encourageants.

## Leadership politique fort

OUI | NON



Le nouveau gouvernement progressiste-conservateur, récemment assermenté, a confié le mandat de réduire le fardeau administratif à la ministre du Développement économique et des Petites Entreprises. Il s'est aussi engagé à consulter les propriétaires d'entreprise au sujet de l'élimination et de la réduction des règlements et de la paperasserie.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Le gouvernement n'a pas encore défini de base de référence pour établir des cibles de réduction.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Le Nouveau-Brunswick a enchâssé une politique du « coût pour coût » dans la *Charte des principes directeurs de la réglementation* établie par la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation* en 2016. Cela dit, on n'a noté aucun exemple d'application de cette politique par le gouvernement.

## Prochaines étapes

Le gouvernement doit établir une mesure de référence, fixer des objectifs précis et rendre compte publiquement de ses efforts de mise en œuvre. Il devrait également maintenir sa participation au Bureau commun de l'efficacité de la réglementation et des services en

contribuant significativement à réduire et harmoniser la réglementation dans les quatre provinces de l'Atlantique.

# Nouvelle-Écosse



Note pour 2018

A

## Contexte et commentaires

La Nouvelle-Écosse est un chef de file au Canada dans le domaine de la réduction du fardeau administratif, et elle peut compter sur l'équipe dévouée du Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services. La réduction du fardeau administratif est de toute évidence une priorité du premier ministre, comme en témoigne l'action unilatérale du gouvernement en matière de commerce intérieur.

## Leadership politique fort

OUI | NON



Le premier ministre continue de faire preuve de leadership politique fort en ce qui concerne la réduction du fardeau réglementaire, notamment pour le commerce intérieur. La Nouvelle-Écosse est également pionnière sur le plan de la collaboration avec les villes : elle travaille avec la municipalité régionale d'Halifax pour éliminer les doublons administratifs.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



C'est en 2018 que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a effectué son premier dénombrement global complet de ses règlements, politiques, lignes directrices et formulaires (157 000). On a ainsi pu évaluer plus précisément l'ampleur du fardeau administratif, ce qui permettra d'établir des cibles de réduction et de mesurer les

progrès réalisés. Le gouvernement a aussi une mesure de référence du coût global de la réglementation pour les entreprises de la province, qui est évalué à 560 millions de dollars, dont 200 millions liés à la paperasserie.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Dans son budget de 2017-2018, le gouvernement s'est engagé à réduire le fardeau administratif des entreprises de 25 millions de dollars durant l'année. La *Charte des premiers ministres sur les principes de réglementation* (signée par le Canada atlantique) et la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation* contiennent une politique du

« coût pour coût » (règle du « un pour un ») et d'autres contraintes appliquées en Nouvelle-Écosse. Cette politique a pour but de garantir que le coût de toute nouvelle contrainte réglementaire est compensé par une réduction correspondante du coût ou du fardeau administratif d'un règlement existant.

## Prochaines étapes

Le gouvernement doit se fixer une cible de réduction pluriannuelle, avec résultats mesurables, fondée sur le nouveau dénombrement de référence, et rendre obligatoire la conformité à la politique du « un pour un ».

# Île-du-Prince-Édouard



Note pour 2018

D

## Contexte et commentaires

La province travaille activement avec ses partenaires régionaux pour réduire le fardeau administratif qui gêne la circulation des biens et services au Canada atlantique.

On note quelques bonnes améliorations sur le plan de l'allègement de la paperasserie et de la prestation des services (rationalisation, accélération). Cependant, l'absence de mesures établies rend difficile l'évaluation de l'effet cumulatif des changements.

## Leadership politique fort

### DANS UNE CERTAINE MESURE



Le premier ministre s'est engagé à réduire le fardeau administratif, notamment en collaborant avec les autres provinces de l'Atlantique par l'intermédiaire du Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services de la Nouvelle-Écosse (le « Bureau ») et du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

En plus de sa participation aux travaux régionaux, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a pris plusieurs mesures dans le cadre de son Project ART (Addressing Red Tape) afin de supprimer certains casse-tête, de rationaliser les processus, d'améliorer la communication et de fournir une formation Lean Six Sigma à tous les fonctionnaires.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



La Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation, adoptée et promulguée en décembre 2015, oblige le Bureau à publier des données sur les efforts de réduction du fardeau administratif. Toutefois, les autorités provinciales n'ont pas encore établi d'évaluation approfondie du fardeau réglementaire dans la province.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



La Charte des premiers ministres sur les principes de réglementation contient une politique du « coût pour coût » qui est inscrite dans la Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation. Par contre, le gouvernement doit encore adopter un modèle permettant d'évaluer l'efficacité des mesures d'endiguement et de réduction du fardeau réglementaire.

## Prochaines étapes

Pour bien évaluer l'effet de ses efforts de réduction du fardeau administratif, le gouvernement doit établir une mesure de référence et fixer des objectifs précis.

# Terre-Neuve-et-Labrador



Note pour 2018

D

## Contexte et commentaires

La reddition de comptes à l'égard de la réduction de la paperasserie permettrait de surveiller le respect des normes de service. Bien que l'existence de lourdeurs administratives dans toutes les sphères de l'appareil gouvernemental ne fasse aucun doute, on ne sait pas si le gouvernement dirige ses efforts vers les secteurs qui auront le plus d'influence sur la croissance des entreprises et de l'économie.

## Leadership politique fort

OUI | NON



Dans les lettres de mandat adressées aux membres de son cabinet en 2017, le premier ministre a demandé à tous les ministres de réduire la paperasse administrative, d'adopter les principes de gestion allégée, et de publier des normes de service pour les programmes majeurs avant le 31 mars 2018. Divers ministères, dont Service TNL et le ministère

du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation, ont publié leurs normes sur leurs sites Web. Le premier ministre participe également à des chantiers collectifs de réduction de la paperasserie à l'échelle régionale, au sein du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, et nationale, au sein du Conseil de la fédération.

## Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



La loi *Regulatory Accountability and Reporting Act*, promulguée en janvier 2018, oblige Terre-Neuve-et-Labrador à rendre compte des efforts mis en œuvre pour réduire le fardeau administratif. Le gouvernement a fait état des progrès réalisés dans le rapport annuel 2017-2018 du bureau du Conseil exécutif. Cela dit, il n'a publié aucune mesure globale ou de référence du fardeau réglementaire pour fixer des objectifs.

## Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Rien n'indique que Terre-Neuve-et-Labrador ait adopté la *Charte des premiers ministres sur les principes de réglementation*, qui exige des signataires du Canada atlantique qu'ils adoptent une politique du « coût pour coût » garantissant que le coût de chaque nouveau règlement est au moins compensé par une réduction du coût ou du fardeau administratif lié à un règlement existant. L'adhésion aux principes de la Charte est inscrite dans la

*Regulatory Accountability and Reporting Act*. Le gouvernement affirme avoir une politique qui vise à supprimer un règlement chaque fois qu'un nouveau est adopté (politique du « un pour un »), mais il est impossible d'en évaluer l'efficacité sans connaître l'ampleur totale du fardeau réglementaire.

## Prochaines étapes

Le gouvernement doit respecter ses promesses, notamment celle d'établir une mesure de référence, de fixer des objectifs précis et de rendre compte des efforts de mise en œuvre.

# Yukon



Note pour 2018

F

## Contexte et commentaires

Il n'y a eu aucun changement récent ou notable.

### Leadership politique fort

#### DANS UNE CERTAINE MESURE



Le gouvernement du Yukon met l'accent sur l'amélioration de la qualité des services et des pratiques d'achat concernant les propriétaires de PME. On ne sait pas si des progrès ont été accomplis à l'égard des promesses électorales suivantes : collaborer avec les entreprises pour cerner les obstacles à la concurrence et actualiser la réglementation; réduire le fardeau administratif et réglementaire des PME tout en

maintenant des normes d'exploitation; alléger la paperasserie liée aux services et offrir plus de services en ligne, et élargir la gamme de services électroniques en matière de soins de santé, de justice, d'éducation et de commerce.

### Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Selon le Manuel d'administration générale du Yukon, les ministères doivent désigner et consulter les particuliers et entités qui seront touchés par un projet de règlement, justifier l'intervention du gouvernement, explorer des moyens non réglementaires et examiner régulièrement les règlements pour s'assurer qu'ils sont toujours d'actualité.

### Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Le gouvernement du Yukon n'a mis aucune loi ou politique en place pour maîtriser l'accroissement du fardeau réglementaire.

### Prochaines étapes

Le nouveau gouvernement devrait se donner comme priorité d'alléger considérablement le fardeau administratif.

# Territoires du Nord-Ouest



Note pour 2018

F

## Contexte et commentaires

Le gouvernement se concentre sur les richesses naturelles. Il n'y a pas d'approche globale en matière d'allègement réglementaire pour les propriétaires de PME.

### Leadership politique fort

#### DANS UNE CERTAINE MESURE



Le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, Wally Schumann, est responsable de la réforme réglementaire. Il semble qu'on ne traite de cette question que durant la *Semaine de la sensibilisation à la paperasserie* de la FCEI.

### Évaluation et divulgation publique

Les autorités territoriales ne considèrent pas que l'évaluation et la divulgation publique soient nécessaires.

OUI | NON



### Objectifs clairs de réduction de la réglementation

Resserrer le cadre imposé aux organismes de réglementation n'est pas une priorité à l'heure actuelle.

OUI | NON



### Prochaines étapes

Le gouvernement devrait se donner comme priorité d'alléger considérablement le fardeau administratif.

# Gouvernement fédéral



Note pour 2018

B+

## Contexte et commentaires

Il est clair que le gouvernement accorde plus d'importance à la réduction du fardeau administratif qu'il ne le faisait au début de son mandat.

### Leadership politique fort

OUI | NON



Le gouvernement a pris des mesures d'allégement réglementaire et a mené des consultations sur les effets du fardeau administratif dans certains secteurs. En septembre 2018, le Conseil du Trésor a présenté la *Directive du Cabinet sur la réglementation* qui vise à assouplir la réglementation et renforce la règle du « un pour un » ainsi que la Lentille des petites entreprises. L'Énoncé économique de l'automne contenait un train de mesures axées sur la réduction du fardeau administratif, notamment le dépôt d'un projet de loi de modernisation annuelle de la réglementation visant à éliminer les exigences réglementaires

désuètes ou redondantes, et la mise sur pied d'un comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire.

Le gouvernement continue, par ailleurs, de soutenir la suppression des obstacles au commerce international dans certaines ententes, par exemple l'Accord États-Unis–Mexique–Canada et l'Accord économique et commercial global Canada–Union européenne.

Le leadership politique du gouvernement fédéral s'améliorerait d'avantage si la réduction de la paperasserie devenait une priorité portée par le premier ministre du Canada.

### Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Bien que chaque ministère procède à un décompte des exigences réglementaires dans le cadre de l'« initiative de la base de référence du fardeau administratif », le gouvernement n'a publié aucun recensement global et aucun rapport n'est paru depuis celui de

2015-2016. De plus, le décompte n'a qu'une portée limitée, car il ne tient pas compte des politiques et des lois. L'importance réelle accordée à cette démarche du gouvernement reste nébuleuse, car certains ministères semblent avoir abandonné le décompte.

### Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



En 2012, le gouvernement a adopté la *Loi sur la réduction de la paperasse* qui a fait du Canada le premier pays au monde à légiférer sur la règle du « un pour un ». Selon cette loi, pour réduire le fardeau administratif des entreprises, le gouvernement doit éliminer un règlement chaque fois qu'une obligation équivalente est mise en œuvre. Depuis l'adoption de cette loi, les coûts liés à la réglementation ont diminué de 30 millions de dollars, ce qui laisse croire que les organismes

de réglementation éliminent les coûts plus vite qu'ils n'en imposent.

Bien que la Loi établisse une limitation sans équivoque, de nombreuses règles inhérentes aux lois et aux politiques échappent à la règle du « un pour un ». C'est notamment le cas de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui se démarque souvent par sa complexité et sa lourdeur pour les PME. De plus, cette règle ne tient compte que du fardeau administratif et reste muette sur les exigences de conformité.

### Prochaines étapes

Il faut établir une mesure globale qui vise autant de règles que possible, ainsi qu'un objectif de réduction de la paperasserie. La portée de la règle du « un pour un » devrait être élargie

afin de s'étendre aux lois fiscales et au fardeau imposé par les lois et les politiques.

# Paperasserie : Bulletin des provinces

Dans le cadre de cette évaluation annuelle, la FCEI note les progrès réalisés jusqu'à présent par les gouvernements du Canada en matière d'allègement du fardeau administratif des particuliers et des entreprises.

## Catégorie

## Critères

### Leadership politique fort

La FCEI recherche des indices montrant que la réduction du fardeau administratif est une grande priorité du premier ministre et de son cabinet. Par exemple :

- Instruction à ses ministres (p. ex. dans les lettres de mandat)
- Engagements exprimés dans le discours du Trône (« allocution d'ouverture » au Québec) ou dans le budget
- Recours à d'autres instances politiques (p. ex. le Conseil de la fédération)
- Engagements crédibles pendant la campagne électorale
- Ministre responsable de l'allègement réglementaire
- Préconisation de la réduction du fardeau administratif par le premier ministre et les membres de son cabinet
- Efforts dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental pour améliorer le service à la clientèle et réduire la paperasserie

### Évaluation et divulcation publique

Une évaluation publique complète doit être crédible et porter sur le plus de règles gouvernementales possible. Elle doit comprendre un suivi continu du fardeau réglementaire global. Enfin, elle doit être rendue publique au moins une fois par année. Voici les critères que la FCEI recherche plus particulièrement :

- Il y a une évaluation crédible en place
- L'évaluation est rendue publique et est facile à trouver
- L'évaluation fait l'objet d'une promotion publique
- L'évaluation comprend une mesure de référence (on évalue le fardeau administratif global) et ne se limite pas aux ajouts et aux suppressions
- Les lois en vigueur exigent la divulgation publique

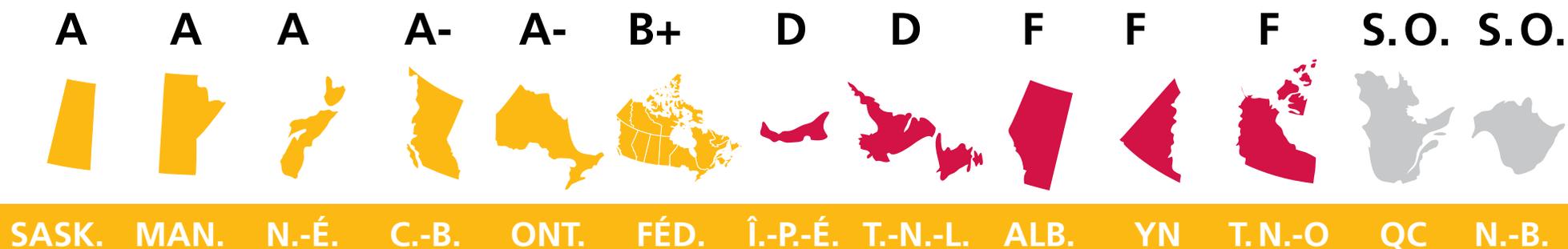
### Objectifs clairs de réduction de la réglementation

Exemples d'objectifs clairs de réduction de la réglementation gouvernementale :

- Cibles d'encadrement du fardeau administratif (p. ex. la règle du « un pour un »)
- Cibles de réduction du fardeau administratif (p. ex. une réduction de 20 % en trois ans)

### Momentum et prochaines étapes

La FCEI peut signaler si une province ou un territoire poursuit sur sa lancée, progresse ou est en perte de vitesse, et peut lui recommander des prochaines étapes (p. ex. passer d'un décompte ponctuel du fardeau réglementaire à un recensement annuel comprenant une divulgation publique des résultats).



## D'année en année

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Colombie-Britannique	B+	A	A	A	A	A	A	A	A-
Alberta	F	D	D+	D	D	S.O.	F	F	F
Saskatchewan	C+	B-	C	B	B	B	B	A-	A
Manitoba	F	F	D-	D-	D	F	D+	A	A
Ontario	C-	B-	B	B	B+	B+	B-	C+	A-
Québec	C+	B-	B	B+	B+	B+	A	A	S.O.
Nouveau-Brunswick	C-	C+	B-	B	S.O.	C-	C+	C-	S.O.
Île-du-Prince-Édouard	D	F	D-	D+	D+	C-	C+	C-	D
Nouvelle-Écosse	B	D	D	C-	D-	C+	B	A-	A
Terre-Neuve-et-Labrador	B	B	B	C+	C	S.O.	C	C-	D
Yukon	F	D	D-	D	D+	D	S.O.	D	F
Territoires du Nord-Ouest	F	F	D-	F	F	S.O.	F	F	F
Gouvernement fédéral	C+	B-	B+	B+	B+	S.O.	B	B-	B+

S. O. = Il est encore trop tôt pour savoir quels seront les engagements du nouveau gouvernement en matière de réglementation et de reddition de comptes.